Arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013

Les compétences déclinées ci-dessous ont été retenues en raison de leur rapport direct avec la problématique de l'estime de soi. Il ne s'agit donc pas du référentiel complet, mais d'extraits du texte paru au BO. On peut retrouver l'intégralité du texte à l'adresse : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066

Quel personnel de l'éducation est concerné ?

Les professeurs des premier et second degré, professeurs documentalistes et conseillers principaux d'éducation

Pourquoi ?

Affirmer que tous les personnels concourent à des objectifs communs et peuvent ainsi se référer à la culture commune d'une profession dont l'identité se constitue à partir de la reconnaissance de l'ensemble de ses membres

Comment ?

Ce référentiel se fonde sur la définition de la notion de compétence contenue dans la recommandation 2006/962/CE du Parlement européen : « ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte », chaque compétence impliquant de celui qui la met en œuvre « la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments ».
Chaque compétence du référentiel est accompagnée d'items qui en détaillent les composantes et en précisent le champ. Les items ne constituent donc pas une somme de prescriptions mais différentes mises en œuvre possibles d'une compétence dans des situations diverses liées à l'exercice des métiers.
Sont ainsi définies :

- des compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation (compétences 1 à 14,
- des compétences communes à tous les professeurs (compétences P1 à P5) et spécifiques aux professeurs documentalistes (compétences D1 à D4),
- des compétences professionnelles spécifiques aux conseillers principaux d'éducation (compétences C1 à C8).

La numérotation des « thématiques » proposées autour de l'Estime de soi ne sont pas un classement hiérarchisé, mais un outil de repérage pour faciliter la navigation et la lecture du tableau. Elle évite le report systématique des intitulés pour se référer à leur numérotation.

Mode d'emploi des tableaux proposés *:*

Tableau 1 *: regroupe les compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ; une colonne avec les huit champs retenus pour travailler permet à l'estime de soi (jeunes, adultes) de les mettre en regard des attentes concernant ces différents métiers ;*

Tableau 2 *: les compétences à acquérir données dans le document des compétences professionnelles, avec en regard, dans la colonne de droite, le report des numéros correspondant aux champs retenus pour travailler à l'estime de soi pour les différents items. Un lien se fait directement avec les documents du site.*

Il est bien évident qu'il faut faire des choix à la fois dans les champs proposés, et dans les documents, à la fois en fonction de sa sensibilité et de l'analyse de la situation particulière (enseignant, établissement, classe, niveau, élève…)

http://www.occe.coop/ad67/EstimeDeSoi/illust

ESTIME DE SOI http://www.occe.coop/ad67/EstimeDeSoi/illus		COMPETENCES PROFESSIONNELLES DES METIERS DU PROFESSORAT ET DE L'EDUCATION			
		compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation	Compétences communes à tous les professeurs	Compétences spécifiques aux professeurs documentalistes	Compétences spécifiques aux conseillers principaux d'éducation
1	coopération	X	X	X	X
2	gestion Mentale	X	X		
3	Compétences psycho sociales	X	X		X
4	Violences-conflits	X	X		X
5	Droits de l'enfant	X	X	X	X
6	Promotion de la santé	X			X
7	Hygiène et image de soi	X			X
8	Intelligences multiples	X	X		

GUIDE DES COMPETENCES VISEES par un travail autour de l'Estime De Soi		
COMPETENCES COMMUNES A TOUS LES PROFESSEURS ET PERSONNELS D'EDUCATION (CC)		
compétences	Explications – compétences plus spécifique	ressources EDS
CC1. Faire partager les valeurs de la République	- Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations. - Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.	3 ;4 ; **5**

http://www.occe.coop/ad67/EstimeDeSoi/illust

CC2- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école		
Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves : **Culture partagée qui favorise la cohérence des enseignements et des actions éducatives**		
. *CC3-Connaître les élèves et les processus d'apprentissage*	Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.	**1** ; 3 ; **6** ; 7;
CC4- Prendre en compte la diversité des élèves	les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles	3 ; 4 ; 7
CC5- *Accompagner les élèves dans leur parcours de formation*	Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation	2 ;3 ; **6** ; 7 ;8
CC6- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques	- Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés. - Éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative. - Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle. - Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes. - Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance. - Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution. - Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage. - Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.	**1** ; 2 ; **6** ; 7; 8 4 **6** ; 7
CC7- Maîtriser la langue française à des fins de communication		
CC8- Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier		

CC9 - Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier		
Les professeurs et les personnels d'éducation font partie d'une équipe éducative mobilisée au service de la réussite de tous les élèves dans une action cohérente et coordonnée.		
CC10- Coopérer au sein d'une équipe	Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.	**1** ;
CC11-Contribuer à l'action de la communauté éducative	Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.	**1** ;3 ; 7
CC12- Coopérer avec les parents d'élèves	Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents. - Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel	2 ;3 ; **6** ; 7 ; 8
CC13- Coopérer avec les partenaires de l'école		
CC14 -S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	-Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action. - Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles	**1** ;3 ; 7 ; 8
COMPETENCES COMMUNES A TOUS LES PROFESSEURS : les professeurs porteurs de savoirs et d'une culture commune favorisent la cohérence, la convergence te la continuité des enseignements		
P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique	A l'école Tirer parti de sa polyvalence pour favoriser les continuités entre les domaines d'activités à l'école maternelle et assurer la cohésion du parcours d'apprentissage à l'école élémentaire. … Au collège Accompagner les élèves lors du passage d'un maître polyvalent à l'école élémentaire à une pluralité d'enseignants spécialistes de leur discipline.	**1** ;3 ; **6** ; 8
P 2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement		

http://www.occe.coop/ad67/EstimeDeSoi/illust

<table>
<tr><th colspan="3">Les professeurs, praticiens experts des apprentissages</th></tr>
<tr><td>P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves</td><td>- Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances.
- Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.
- Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées</td><td>2 ; 8

2 ;3 ; 7 ; 8

1 ;3 ; 7 ; 8</td></tr>
<tr><td>P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves</td><td>- Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.
- Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.
- Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.
- Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs.
- Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein des plateformes techniques, des laboratoires, des équipements sportifs et artistiques.
- Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.
<table>
<tr><th>A l'école</th><th>Au lycée</th></tr>
<tr><td>. À l'école maternelle, savoir accompagner l'enfant et ses parents dans la découverte progressive de l'école, de ses règles et de son fonctionnement, voire par une adaptation de la première scolarisation, en impliquant, le cas échéant, d'autres partenaires.
. Adapter, notamment avec les jeunes enfants, les formes de communication en fonction des situations et des activités (posture, interventions, consignes, conduites d'étayage).
. Apporter les aides nécessaires à</td><td>. Favoriser le développement d'échanges et de partages d'expériences professionnelles entre les élèves.</td></tr>
</table></td><td>1;3 ; 6 ; 7; 8

4 ; 5</td></tr>
</table>

	l'accomplissement des tâches proposées, tout en laissant aux enfants la part d'initiative et de tâtonnement propice aux apprentissages. . Gérer l'espace pour favoriser la diversité des expériences et des apprentissages, en toute sécurité physique et affective, spécialement pour les enfants les plus jeunes.	
P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves	- Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis. - Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'auto-évaluation	2 ;3 ; **6** ; 7 ; 8
COMPETENCES SPECIFIQUES AUX PROFESSEURS DOCUMENTALISTES		
D 1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information	Accompagner la production d'un travail personnel d'un élève ou d'un groupe d'élèves et les aider dans leur accès à l'autonomie	3 ; 8
D 3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement	Organiser et gérer le centre de documentation et d'information en veillant à la diversité des ressources et des outils mis à disposition des élèves et en s'appuyant sur la situation particulière de chaque établissement (collège, lycée général et technologique, lycée professionnel).	4 ; **5** ; **6** ; 7
D 4. Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international	Concourir à la définition du programme d'action culturelle de l'établissement en tenant compte des besoins des élèves, des ressources locales et du projet d'établissement	4 ; **5** ; **6** ; 7
COMPETENCES SPECIFIQUES AUX CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCAITON / Comme il est précisé dans la circulaire du 28 octobre 1982, « l'ensemble des responsabilités exercées par la conseillère principale ou le conseiller principal d'éducation se situe dans le cadre général de la "vie scolaire" et peut se définir ainsi : placer les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective d'épanouissement personnel ». Fondant leur action sur la connaissance de la situation individuelle et collective des élèves, les conseillers principaux d'éducation concourent, au plus près des réalités scolaires et sociales de l'établissement, à la définition de la politique éducative		
C 1. Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps	- Veiller au respect des rythmes de travail des élèves et organiser leur sécurité. - Organiser l'accueil, les conditions d'entrée et de sortie des élèves, les déplacements et la surveillance ; les zones de travail et d'études collectives ainsi que les zones récréatives avec le souci de contribuer au bien-être des élèves. - Maîtriser des circuits d'information efficaces pour assurer le suivi tant individuel que collectif des élèves.	**1** ;3 ; 4 ; 7 ; 8
C 2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement	- Promouvoir, auprès des élèves et de leurs parents, les principes d'organisation et les règles de vie, dans un esprit éducatif.	**1**;3 ; 4 ; **5** ;

	- Contribuer à l'enseignement civique et moral de l'élève ainsi qu'à la qualité du cadre de vie et d'étude. - Identifier les conduites à risque, les signes d'addiction, les comportements dégradants et délictueux avec les personnels sociaux et de santé et les conseillers d'orientation-psychologues, et contribuer à leur résolution en coopération avec les personnes ressources internes ou externes à l'institution. - Conseiller le chef d'établissement, ainsi que les autres personnels, dans l'appréciation des punitions et des sanctions. - Prévenir, gérer et dépasser les conflits en privilégiant le dialogue et la médiation dans une perspective éducative	**6** ; 7
C 3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement	- Recueillir et communiquer les informations permettant de suivre l'assiduité des élèves et de lutter contre l'absentéisme. - Contribuer au repérage des incivilités, des formes de violence et de harcèlement, et à la mise en œuvre de mesures qui permettent de les faire cesser avec le concours des équipes pédagogiques et éducatives. - Élaborer et mettre en œuvre des démarches de prévention et connaître les missions des partenaires de l'établissement pour la lutte contre la violence et l'éducation à la santé (CESC). - Conseiller le chef d'établissement et le gestionnaire sur l'aménagement et l'équipement des espaces, afin de permettre l'installation de conditions de vie et de travail qui participent à la sérénité du climat scolaire. - Contribuer activement au développement de l'animation socio-éducative et à la mise en œuvre d'une politique de formation à la responsabilité dans le cadre du projet d'établissement.	**1** ;3 ; 4; **5** ; **6** ; 7
Les conseillers principaux d'éducation, accompagnateurs du parcours de formation des élèves : Les conseillers principaux d'éducation remplissent une fonction d'éducateur au sein de l'établissement : ils assurent le suivi individuel et collectif des élèves en association avec les personnels enseignants, contribuent à la promotion de la santé et de la citoyenneté et, par les actions éducatives qu'ils initient ou auxquelles ils participent, ils préparent les élèves à leur insertion sociale		
C 5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif	- Savoir mener un entretien d'écoute dans le cadre du suivi individuel des élèves et de la médiation. - Œuvrer à la continuité de la relation avec les parents et collaborer avec tous les personnels de l'établissement en échangeant avec eux des informations sur le comportement et l'activité de l'élève - ses résultats, ses conditions de travail, son assiduité - afin de contribuer à l'élaboration de réponses collectives pour aider les élèves à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent. - Contribuer au suivi de la vie de la classe, notamment en prenant part aux réunions d'équipes pédagogiques et éducatives ainsi qu'au conseil des professeurs et au conseil de classe et en collaborant à la mise en œuvre des projets.	**1** ; **6** ; 7

	- Connaître les compétences des différents intervenants dans la prévention du décrochage	
C 6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative	- Encourager et coordonner les initiatives des élèves dans le cadre de la vie lycéenne ou collégienne et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre eux notamment en prenant appui sur les enseignements civiques, juridiques et sociaux. - Veiller à la complémentarité des dispositifs se rapportant à la citoyenneté participative et représentative, favoriser la participation des élèves aux instances représentatives et contribuer à leur animation (CVL, CESC, délégués de classe, conférence des délégués, conseil d'administration, commission permanente, conseil de discipline, etc.). - Assurer la formation des délégués élèves. - Accompagner les élèves dans la prise de responsabilités, en utilisant notamment le foyer socio-éducatif et la maison des lycéens comme espace d'apprentissage et d'éducation à la citoyenneté. Impulser et favoriser la vie associative et culturelle.	**1** ;2 ;3 ;4 ;**5** ; **6** ; 7
C 7. Participer à la construction des parcours des élèves .	- Contribuer, avec les enseignants, les professeurs documentalistes et les conseillers d'orientation psychologues, au conseil et à l'accompagnement des élèves dans l'élaboration de leur projet personnel	**1**; 2 ;3 ; **6**; 7 ; 8
Les conseillers principaux d'éducation, acteurs de la communauté éducative		
C 8. Travailler dans une équipe pédagogique	- Contribuer à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement. - Contribuer à faciliter la continuité des parcours des élèves et à la prise en compte des transitions d'un cycle à l'autre. - Conseiller le chef d'établissement pour organiser les partenariats avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, les associations complémentaires de l'école, les acteurs socio-économiques	**1** ;2 ;3 ;4 ;**5** ; **6** ;7 8